YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/339

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du " COMITE DE JUMELAGE -YERRES /MENDIG "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2000 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Madame Rose MARTENSEN "Présidente du Comité de Jumelage-Yerres/Mendig " a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec "Le Comité de Jumelage-Yerres/Mendig", représenté par Madame Rose MARTENSEN la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le samedi 3 novembre 2001.

Fait à Yerres, le 16 octobre 2001.

REÇU LE
25. OCT. 2001
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)